

Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation
Nationale



www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand,
Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV :

<http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan LESPOUX
Maître de Conférences en occitan
Président de la FELCO

Montpellier, le 31 janvier 2019

à Madame, Monsieur le Député.
Madame, Monsieur le Sénateur

Objet : la réforme des lycées : un danger mortel pour les langues régionales

La FELCO vos a déjà alertés, pour certains d'entre vous à plusieurs reprises, sur les dangers mortels que faisait courir le projet de réforme des lycées à l'enseignement des langues régionales (voir notamment sur notre site : <http://www.felco-creo.org/1806-2/>).

Hélas, nos craintes se confirment : de toute part nous arrivent des rumeurs de suppressions d'enseignements, ou de réduction des horaires proposés aux élèves. Les « justifications » vont bon train, se fondant sur des effectifs présentés comme insuffisants sans peser les conséquences des horaires mal placés, ou des services des enseignants sur plusieurs établissements, ou encore de la carence de l'information aux familles de la part de l'administration. Les réductions, parfois les suppressions pures et simples touchent même les établissements où les effectifs sont importants.

Par ailleurs, les moyens spécifiques « langues régionales » qui existaient parfois hors dotation horaire globalisée (dans des proportions bien moindres, nous tenons à le dire, que pour d'autres langues régionales) et donnaient aux chefs d'établissements un peu de souplesse dans la distribution de leurs moyens, sont menacés de suppression pure et simple. Cette menace, qui vient d'être affichée dans l'académie de Toulouse, provoque l'incompréhension des enseignants, des élèves et de leurs familles.

La FELCO a fait part récemment aux services du Ministère de son inquiétude quant à l'avenir de l'enseignement de notre langue. Vous trouverez ce courrier argumenté sur notre site à l'adresse <http://www.felco-creo.org/1901-18-reforma-dels-liceu-nouvelle-lettre-de-la-felco-au-ministere/>.

Madame, Monsieur le député, Madame, Monsieur le Sénateur, une fois de plus nous comptons sur vous. Nous vous savons attaché/e à la diversité linguistique et culturelle qui fait la richesse de notre pays et qui est affirmée par l'article 75-1 de la Constitution. L'année 2019 sera-t-elle celle de toutes les langues autochtones, comme le propose l'UNESCO, sauf les langues de France ?

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir intervenir auprès de Monsieur le Ministre pour qu'il prenne en compte les propositions que nous formulons dans la lettre que nous lui avons adressée le 19 janvier dernier. Nous publierons sur notre site les interventions dont vous nous informerez, de préférence par courrier électronique, le plus à même d'être transmis à nos adhérents.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO,
Marie-Jeanne Verny, professeure des Universités, cosecrétaire

Comparaison de la place, des possibilités et de la valorisation de l'enseignement de l'occitan avant et après la réforme du lycée et du bac de 2018

NB : ce qui vaut pour l'occitan vaut également pour les autres langues régionales.

Avant la réforme

Avec la réforme

Série	Occitan au titre de	Épreuves	Nive au	Coefficient et % note finale	Série	Occitan a
L	LV2	Écrit + Oral	B1	4 soit de l'ordre de 10,25 % note finale	Enseignement général	Enseignement commun L
	LV2 approfondie (spécialité)	Écrit + Oral	B2	4 (+4) soit 20,50% note finale		<i>suppression</i>
	LV3 de spécialité	Oral	A2	4 - soit 10,25 % note finale		<i>suppression</i>
ES	LV2	Écrit + Oral	B1	2 - soit 5,5% note finale		Enseignement commun L
S	LV2	Écrit + Oral	B1	2 - soit 3,8 % note finale		Enseignement commun L
Toutes séries général es + STHR	Première option facultative bonifiante	Oral	A2	2 - Seuls les points au-dessus de 10 sont retenus. Ils sont multipliés		Enseignement Contrôle de la note <i>Suppression</i>

				par deux		
Toutes séries général es + STHR	Deuxième option facultative bonifiante	Oral	A2	1 - Seuls les points au-dessus de 10 sont retenus		Suppression bonifiant p coefficient grande dis
Technologies	LV2	Oral en CCF + écrit terminal	B1	2 - Soit 5% de la note finale	Enseignement technologique	Enseignement commun L
Possibilité d'être un « candidat libre » **	Choix lors de l'inscription au baccalauréat	En fonction du choix fait		En fonction du choix fait	Possibilité d'être un « candidat libre »	Impossible première.

*formule utilisée dans la réponse du MEN

** candidat scolarisé dans un établissement public ou sous contrat où il n'y a pas de cours de LR où qu'il ne peut pas suivre

Premiers constats :

- Il y a beaucoup moins de possibilités : suppression de la LV2 approfondie, de la LV3 de spécialité, de la possibilité de choisir une deuxième option facultative.
- La valorisation est bien moindre. L'option facultative est complètement dévalorisée (de l'ordre de 1% de la note finale !).

- Il n'y a plus d'option facultative « bonifiante » pour les LR alors qu'elle est maintenue pour les langues anciennes.
- Il n'y a plus de parcours d'excellence (LV2 approfondie pour atteindre le niveau B2).
- Il n'est plus possible de se présenter en candidat libre, ce qui exclut tous les candidats potentiels issus de lycées dans lesquels il n'y a pas d'enseignement de l'occitan.